TARIFS pour la Location des Salles des Fêtes de PONT-HEBERT

Délibération du 23 11 2019

Pour les Habitants de la commune NOUVELLE PONT-HEBERT :

Dépôt de Garantie	PONT HEBERT		Le HOMMET D'ARTHENAY		
Salle des Fêtes	Pour la ½ salle	Pour la Salle entière	Salle entière	Terrain de Loisirs	
500 €	(100 pers assises)	(200 pers assises)	(150 pers assises)	Dépôt de Garantie	
		PARTY PARTY		150 €	
Pour Soirée, Banquets,				60€	
Repas dansants,	200€	300€	200 €		
Week-end.	Dont Arrhes 100 €	Dont Arrhes 150 €	Dont Arrhes 100 €	Dont Arrhes 30 €	
Vin d'honneur, belote,			中国中国共享的	40€	
loto, spectacle,	40€	70€	70€	Dont Arrhes 20 €	
conférence	Dont Arrhes 20 €	Dont Arrhes 35 €	Dont Arrhes 35 €		
	0,80 € le couvert				
Vaisselle	La casse sera facturée au prix du remplacement				
		0,20 € le	le verre		
Verre (vin d'honneur)	La casse sera facturée au prix du remplacement				

Salle de la Mairie Prêtée Gratuitement aux Associations.

Pour les Habitants hors commune :

Dépôt de Garantie	PONT HEBERT		Le HOMMET D'ARTHENAY			
Salle des Fêtes 500 €	Pour la ½ salle (100 pers assises)	Pour la Salle entière (200 pers assises)	Salle entière	Terrain de Loisirs Dépôt de Garantie 150 €		
Pour Soirée, Banquets,						
Repas dansants,	400€	500€	350 €	100€		
Week-end.	Dont Arrhes 200 €	Dont Arrhes 250 €	Dont Arrhes 175 €	Dont Arrhes 50 €		
Vin d'honneur, belote,				PART OF THE SE		
loto, spectacle,	80€	140€	140 €	80€		
conférence	Dont Arrhes 40 €	Dont Arrhes 70 €	Dont Arrhes 70 €	Dont Arrhes 40 €		
Vaisselle	1,00 € le couvert La casse sera facturée au prix du remplacement					
Verre (vin d'honneur)	0,20 € le verre La casse sera facturée au prix du remplacement					

50 % d'arrhes seront demandés à la réservation de la salle (chèque à l'ordre du Trésor Public)

Si la salle est réservée moins de 30 jours avant la date de la location la somme totale sera demandée (chèque à l'ordre du Trésor Public)

Les arrhes ne seront pas remboursées en cas d'annulation de la réservation dans les 30 jours précédant la date prévue de location.

Un dépôt de Garantie de 500 € par chèque et une attestation d'assurance sera exigé lors de la remise des clefs, le chèque ne sera pas encaissé et sera restitué après constations d'aucun problème lors de l'état des lieux de sortie.

Pour les associations la salle sera gratuite 1 fois par an pour leur usage privé et pour des événements publics sur accord du maire ou maire délégué.

En cas de Sinistre, Faire Déclaration Auprès de Notre Assurance,

Paiement de la Facture et Envoi de celle-ci à Notre Assurance qui Transmet pour Remboursement